



Déclaration de soutien aux principes du Global Compact

Mr. Ban Ki-Moon
Secrétaire Général
Nations-Unies
New York – NY 10017
Etats Unis

Le 15 décembre 2008

Monsieur le Secrétaire-Général,

Par cette lettre, je suis heureux de vous confirmer que DJ MECA Feurs soutient les dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies concernant les droits de l'homme, les droits du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption. Nous vous exprimons de plus notre volonté de faire progresser ces principes dans notre domaine d'influence et nous nous engageons à les intégrer dans la stratégie de notre compagnie, sa culture commerciale, et ses modes opératoires.

Nous nous engageons également à faire une déclaration claire et publique sur ce sujet et à en informer nos employés, nos partenaires commerciaux et nos clients. Dans notre logique de responsabilité et de transparence, nous rendrons publics les résultats de nos actions en faveur de la bonne application des dix principes du Pacte Mondial grâce à notre Communication sur le Progrès (*Communication on progress – CoP*) la première fois dans les deux ans après avoir rejoint le Pacte Mondial et ensuite, chaque année.

Vous trouverez ci-joint des informations générales sur notre entreprise ainsi que le nom de la personne qui sera chargée des contacts futurs avec le bureau du Pacte Mondial à New York.

Meilleures salutations.

Président Directeur Général,
M. Didier JOUVE.

DJ Méca SAS

Siège Social
13, rue Parmentier - BP4
42110 FEURS Cedex (France)

+33 (0)4 77 27 45 90

+33 (0)4 77 27 04 78

info.feurs@djmeca.com

- SAS au capital de 739 640 € - Siret : 479 358 160 00014 - NAF 2562 B - N° CEE : FR 22 479 358 160 -